



COMPTE RENDU DE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S **Séance du 14 mai 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mai à dix-sept heures, le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, en suite d'une convocation en date du 7 mai 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure du C.C.A.S. et publiée sur le site internet de la ville le jour même.

Etaient présents : Sandrine CHEVALIER Vice-Présidente, Marie-Louise BOUSSEMART, Daniel GOUBEL, Christophe HUON, Maryline PRZYBYZEWSKI, Maryse COLLET, Julien TAVERNIER, Françoise MORELLE, Lucette GRANDIN, David MORGANO, Anne-Marie GROUST, Sylvia LEMAIRE, Christiane PHILIPPE, Micheline ADAMKIEWICZ, Anne-Marie GROUST, Jacqueline DOHET, Maryse COLLET.

Etaient excusés :

Christian MUSIAL Président a donné procuration à Maryline PRZYBYZEWSKI

David MORGANO a donné procuration à Daniel GOUBEL

Christiane PHILIPPE a donné procuration à Sandrine CHEVALIER

Gervais VALLIN, excusé.

Secrétaire de séance : Perrine LERAT, Directrice du C.C.A.S.

Madame Sandrine CHEVALIER, Vice-Présidente, ouvre la séance.

Le Conseil Municipal a été invité à prendre connaissance de la décision prise par délégation du 28 mars au 22 avril 2024.

Le Conseil Municipal a ensuite été invité à prendre connaissance des domiciliations prises par délégation.

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents à la séance du 09 avril 2024, le Conseil d'Administration a :

- validé le procès-verbal correspondant.

A l'unanimité, le Conseil d'Administration a :

- validé les subventions de fonctionnement 2024 aux associations,

- validé le projet de convention avec EDF afin de favoriser l'accompagnement et la recherche de solutions pour les bénéficiaires du CCAS en situation de précarité énergétique,
- validé le projet de convention avec la CPAM pour faciliter l'accès aux soins et le suivi des droits des bénéficiaires du CCAS,
- adopté le projet d'établissement de la Résidence Autonomie pour la période 2023-2028,
- validé la tarification pour la restauration pour les personnes extérieures à la Résidence Autonomie à compter du mois de juillet 2024 et pour une durée d'un an,

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 18h00.



La Vice-Présidente

Sandrine CHEVALIER